

Conditions d'accès et de financement pour les demandeurs d'emploi:

Date limite de satisfaction aux exigences réglementaires : 22 janvier 2010

- ✓ A cette date, les personnes en recherche d'un employeur doivent l'avoir trouvé et en avoir informé l'IRTS-LR

Et/ou

- ✓ A cette date, les personnes en recherche d'un financement doivent l'avoir trouvé pour la **totalité** du coût de la formation (coût de la formation 2010-2011 : 5544 euros) auprès d'un ou de plusieurs organismes financeur.

Pour ce faire contactez les organismes financeurs potentiels (Région pour l'Aide Individualisée à la formation, l'Agefiph (si vous êtes bénéficiaires de la loi du 11 février 2005 -reconnaissance de la qualité de travail handicapé), les ASSEDICS, la Mission Locale d'insertion dont vous dépendez (Bénéficiaires du Revenu Minimum d'Insertion), le Conseil Général, la maire de votre ville ou toutes autres collectivités

Vous devez déposer au 22 janvier 2010 (cachet de la poste faisant foi) votre dossier d'inscription complété d'un plan de financement

Exemple :

Coût de la formation :		5544 euros
AIF (Région) :	2000 euros	
Assedics :	1000 euros	
MLI :	800 euros	
Mairie	500 euros	
Agephip :	1244 euros	
	<hr/>	
Total des subventions	5544 euros	

Mlle Andrieux

Secrétariat AMP - Téléphone direct : 04 67 07 82 83

Fax : 04 67 47 28 46